

Guide de sélection et de désélection des ressources des bibliothèques d'école

Ontario School Library Association
Division de l'Ontario Library Association

2023



Version

Date de création : 31 juillet 2023

Révision : 31 juillet 2025

Remerciements

Merci aux personnes ci-dessous pour leur contribution qui a rendu la création de ce guide possible.

Équipe du projet

- Melanie Mulcaster, Peel District School Board
- Cathy MacKechnie, Ottawa Carleton District School Board
- Maureen McGrath, Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board
- Karen Devonish-Mazzotta, Toronto District School Board et Université York
- Beth Lyons, Peel District School Board et présidente de l'OSLA, 2022
- Shelagh Paterson, directrice générale de l'OLA, 2008-2023
- Lily Kwok, agente du plaidoyer et de recherche, OLA

Révision par :

- Johanna Gibson Lawler, présidente de l'OSLA, 2023, Greater Essex District School Board
- Wendy Burch Jones, vice-présidente/présidente élue de l'OSLA, 2024, Toronto District School Board
- Beth Lyons, ancienne présidente/trésorière de l'OSLA, 2022, Peel District School Board
- Richard Reid, conseiller — région du Centre, 2023-2025, Durham District School Board
- Shelley Merton, conseillère — région du Centre-Est, 2020-2023, Kawartha Pine Ridge District School Board
- Ruth Gretsinger, conseillère — région du Centre-Ouest, 2021-2024, District School Board of Niagara
- Sue Matthews, conseillère — région de l'Est, 2023-2025, Ottawa-Carleton District School Board
- Dawn Telfer, conseillère — région du Sud-Ouest, 2022-2024, Thames Valley District School Board
- Lisa Lewis, conseillère — région de Toronto, 2023, Toronto District School Board
- Rabia Khokhar, experte-conseil en équité et en éducation, Toronto District School Board
- Anita Brooks Kirkland, Canadian School Libraries/The Association of Library Consultants of Ontario (TALCO)
- Amanda Freeman, Hamilton-Wentworth District School Board/TALCO
- Darcey French, surintendant de l'éducation, Algonquin, and Lakeshore Catholic District School Board

Conditions d'utilisation

A Guide to the Selection and De-Selection of School Library Resources © Ontario School Library Association (OSLA), division de l'Ontario Library Association (OLA), 2023. Ce guide est sous licence CC BY-NC 4.0 : Attribution — Utilisation non commerciale 4.0 International. Pour voir une copie de cette licence, consultez <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.fr>.



Les demandes de renseignements peuvent être adressées à info@accessola.com.

Table des matières

Guide de sélection et de désélection des ressources des bibliothèques d'école	1
Remerciements	2
Conditions d'utilisation	2
1. But	4
2. Portée	4
3. Définitions	5
4. Développement et maintien des collections des bibliothèques d'école	7
4.1 Comprendre la bibliothèque d'école	7
4.2 Expertise professionnelle et bibliothèque d'école	9
4.3 Gérer la collection d'une bibliothèque	10
4.4 Critères de sélection pour les ressources des bibliothèques	12
5. Création d'une politique et d'une procédure pour les documents des bibliothèques d'école	14
5.1 Qu'est-ce qui devrait figurer dans une politique?	14
5.2 Considérations de politique	14
5.3 Qu'est-ce qui devrait figurer dans une procédure?	14
5.4 Considérations procédurales	15
Annexes	15
1. Politiques et procédures — exemples	15
2. Exemple de formulaire de plainte	16
3. Lignes directrices du ministère de l'Éducation	17
4. Curriculum de l'Ontario	19
5. Législation canadienne	21
6. Ressources et déclarations	21
7. Organisations qui soutiennent la liberté intellectuelle	22

Ce guide présente :

- l'information, les pratiques exemplaires et les ressources à l'appui de la sélection et de la désélection des ressources d'apprentissage des bibliothèques d'école;
- des ressources pour aider les conseils scolaires à répondre aux sujets de préoccupation, aux questions ou aux contestations concernant les documents des bibliothèques d'école.

Selon les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario, les conseils scolaires « sont responsables du choix des ressources supplémentaires utilisées dans leurs écoles ». Les conseils « doivent également s'assurer qu'un processus efficace d'évaluation et d'approbation est en place et que les ressources sélectionnées sont adaptées à l'âge des élèves, exemptes de préjugés et de discrimination, et qu'elles favorisent la promotion de l'inclusion » ([Guide concernant l'examen et la révision du curriculum de l'Ontario](#)).

À qui ce guide est-il destiné?

Cette ressource est destinée aux professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école, aux éducatrices et éducateurs, aux membres du personnel, aux administratrices et administrateurs, aux conseils scolaires, aux élèves et aux familles. Ce guide a été élaboré, en gardant le grand public à l'esprit, à l'intention de toute personne souhaitant comprendre comment les ressources sont gérées pour la bibliothèque et centre de ressource d'une école.

Ce guide expose les principes de sélection et de désélection des ressources des bibliothèques d'école, de la maternelle à la 12^e année. Les ressources des bibliothèques d'école comprennent les collections de ressources imprimées, audiovisuelles et virtuelles et toutes les autres ressources utilisées dans une bibliothèque d'école pour l'apprentissage formel et informel, ainsi que pour l'intérêt pour la lecture. Ces procédures et ces principes sont fondés sur des pratiques éducatives et documentaires établies. Ils sont conformes aux attentes du ministère de l'Éducation et du gouvernement de l'Ontario. Les conseils scolaires des autres administrations peuvent adapter ce guide au besoin.

Remarque au sujet des bibliothèques

Une bibliothèque d'école offre ses services à une population particulière et dans un but précis. Une bibliothèque publique est une

excellente ressource pour les élèves et les membres de leurs familles, mais sa portée est plus large que celle d'une bibliothèque d'école. Ces deux types de bibliothèques préservent la liberté intellectuelle et disposent de politiques et de processus visant à orienter les décisions au sujet de leurs ressources en fonction de leur mandat. Par exemple, une bibliothèque d'école peut retirer de sa collection un roman qui ne répond plus aux besoins des élèves en matière d'apprentissage et liés au curriculum. La bibliothèque publique, au contraire, peut continuer d'offrir le même roman, car il répond aux intérêts plus larges de la communauté.

Définitions

Censure : la censure est l'élimination, la suppression ou la diffusion restreinte d'images, d'idées ou d'information de nature littéraire, artistique ou éducative parce qu'elles sont inacceptables sur le plan moral ou autre. Alors qu'une personne responsable de la sélection recherche des raisons pour inclure des documents dans la collection, la personne qui censure recherche des raisons pour les en exclure.

La censure consiste également à ne pas fournir l'information en médias substituts (p. ex. braille, audio, gros caractères et dessin en relief) aux personnes qui en ont besoin. Priver les personnes en situation de handicap des formats accessibles entrave l'exercice de leur droit de rechercher et de recevoir l'information. [Apprenez comment rendre l'information accessible](#) en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*.

Adaptation à la culture : l'adaptation à la culture consiste à utiliser la connaissance culturelle, les expériences passées, les cadres de référence et les styles d'interprétation des élèves dans toute leur diversité pour rendre l'apprentissage plus efficace et pertinent. Par conséquent, les ressources adaptées à la culture représentent les origines distinctes et diversifiées des apprenants et relient les cultures, les langues et les expériences de la vie des élèves à ce qu'ils apprennent à l'école. Les ressources adaptées à la culture offrent également de multiples perspectives qui peuvent ne pas être représentées en classe, surtout celles marginalisées depuis longtemps. Ces ressources sont donc cruciales pour élargir les visions du monde des élèves et les aider à prendre conscience de leurs environnements d'une manière plus critique. Renseignez-vous sur la pédagogie adaptée à la culture [ici](#).

Curriculum : le curriculum désigne la série d'attentes d'apprentissage qui définissent les connaissances et les compétences que les élèves sont tenus d'acquérir et d'appliquer à la fin d'une année ou d'un cours. Chaque discipline est dotée de son curriculum.

Liberté intellectuelle : la liberté intellectuelle est le droit de chaque personne de rechercher et de recevoir l'information en tenant compte de tous les points de vue, et ce, sans restriction. Elle assure le libre accès à toutes les expressions des idées permettant d'analyser tous les aspects d'une question, d'une cause ou d'un mouvement. Les bibliothèques préservent la liberté intellectuelle en mettant en œuvre des procédures de développement des collections et de sélection. Les documents ne sont pas exclus des collections des bibliothèques en se fondant sur la race, le lieu de naissance, l'ascendance, l'origine ethnique, la citoyenneté, l'âge, la croyance, le handicap, l'état familial, le sexe, et l'orientation sexuelle.

En vertu de la [Charte canadienne des droits et libertés](#), partie 1, article 2, la liberté d'expression est une liberté fondamentale garantie à toutes les personnes au Canada. En vertu de l'article 13 de la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) des Nations Unies, le droit à la liberté d'expression est garanti à un enfant, y compris « la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ». La politique de sélection d'une bibliothèque d'école est un outil essentiel pour protéger le droit à la liberté d'expression des élèves et des membres du personnel.

Ressources d'apprentissage : les ressources d'apprentissage s'entendent du matériel pédagogique imprimé ou non, y compris des divers documents audiovisuels et numériques, utilisés par le personnel enseignant, les enseignantes et enseignants-bibliothécaires, les professionnelles et professionnels des bibliothèques et les élèves aux fins d'enseignement ou d'apprentissage formel ou informel. De plus, dans plusieurs cultures, les aînées et aînés et gardiennes et gardiens du savoir jouent le rôle essentiel de principales sources de sagesse et d'information en servant d'ineestimables « ressources d'apprentissage » qui transmettent le savoir d'une génération à la suivante.

Triage : terme utilisé dans la profession de bibliothécaire pour décrire le processus d'élimination ou de désélection de documents d'une collection de bibliothèque. Il peut s'agir de l'élimination d'un article parce qu'il est endommagé, parce que son contenu n'est plus exact ou parce que son contenu ne répond plus aux besoins du curriculum provincial. Dans la majorité des cas, si l'article est inutilisable, il est mis au rebut.



Développement et maintien des collections des bibliothèques d'école

4.1 Comprendre la bibliothèque d'école

Qu'est-ce qu'une bibliothèque d'école?

« Une bibliothèque d'école est l'espace d'apprentissage physique et numérique au sein d'une école où la lecture, l'investigation, la réflexion, l'imagination et la créativité sont au cœur du cheminement de l'information aux connaissances et de la progression personnelle, sociale et culturelle des élèves. » (traduction) — [IFLA School Library Guidelines \(2015\), 2nd revised edition](#), International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

La [bibliothèque de l'école](#), également appelée [bibliothèque et centre de ressource](#) (en anglais), soutient et améliore l'enseignement et l'apprentissage pour toute la communauté scolaire. Le programme d'une bibliothèque d'école donne aux élèves le goût de la lecture, à la fois pour apprendre et pour se divertir, leur permet d'acquérir des compétences en littératie et en réflexion critique et d'accéder à des ressources pour toutes les disciplines. Les professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école, et plus particulièrement les enseignantes et enseignants-bibliothécaires, collaborent en partenariat avec le personnel enseignant responsable d'une classe et spécialisé dans une matière pour atteindre et surpasser les objectifs pédagogiques. La bibliothèque d'école est fondamentalement un espace ouvert et accessible dans le domaine de l'information et de la technologie qui soutient, enrichit et individualise le curriculum d'une école, école, en renforçant la capacité d'épanouissement personnel, social, culturel et intellectuel des élèves.

Bibliothèque et centre de ressource



Un centre de ressource constitue une démarche d'édification d'une communauté d'apprentissage participatif à l'échelle de l'école. La bibliothèque et centre de ressource sont le carrefour physique et virtuel de l'apprentissage collaboratif au sein de l'école. Ce carrefour vise à concevoir et à stimuler l'apprentissage et l'enseignement axés sur l'avenir dans toute l'école. Les expériences de l'investigation et de l'apprentissage dans le cadre de projets et de problèmes sont conçues pour servir de catalyseurs de l'engagement intellectuel fondé sur l'information, les idées, la réflexion et le dialogue. La lecture est florissante, l'apprentissage des compétences en littératie et en technologie évolue et la réflexion critique, la créativité, l'innovation et le jeu instructif s'épanouissent. Tout le monde apprend, tout le monde enseigne et collabore à l'atteinte de l'excellence. — [Leading Learning: Standards of Practice for School Library Learning Commons in Canada \(2014\)](#), Canadian School Libraries

Bien que leur utilisation soit différente, les bibliothèques des écoles élémentaires et secondaires fonctionnent selon les mêmes principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. Les professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école sélectionnent et désélectionnent les ressources en se fondant sur les mêmes concepts fondamentaux (présentés ci-dessous), indépendamment du niveau de scolarité, en tenant compte des différents besoins liés au contexte scolaire particulier et aux populations auxquelles elles offrent leurs services.

Qu'est-ce qu'une ressource de bibliothèque d'école?



Les livres sont parfois des fenêtres, offrant des vues du monde qui peuvent être réelles ou imaginaires, familières ou étranges. Ces fenêtres sont également des portes coulissantes qu'il suffit aux lecteurs de franchir en imagination pour faire partie du monde particulier créé et recréé par l'auteur. Quand l'éclairage le permet, une fenêtre peut également être un miroir. La littérature transforme l'expérience humaine et nous la réfléchit et, dans cette réflexion, nous voyons notre propre vie et expérience dans le cadre de l'expérience humaine au sens large. La lecture devient alors une méthode d'affirmation de soi et les lecteurs recherchent souvent leurs miroirs dans les livres. (traduction) — [*Windows, Mirrors and Sliding Glass Doors \(1990\)*](#), Rudine Sims Bishop, Ph. D.

Bien que les manuels scolaires soient sélectionnés et approuvés par le ministère de l'Éducation, les ressources des bibliothèques d'école et les autres ressources supplémentaires sont habituellement sélectionnées et approuvées à la discrétion de chaque conseil scolaire. Le personnel des bibliothèques d'école est formé professionnellement à la sélection des ressources de ce type. Les ressources des bibliothèques d'école ne s'entendent pas seulement des ressources utilisées pour l'apprentissage formel et informel. Les ressources des bibliothèques d'école comprennent également les textes lus pour l'agrément et le loisir, c.-à-d. les récits fictifs. Les bibliothèques d'école permettent aux élèves de lire en toute indépendance pour leur propre plaisir, améliorant ainsi leurs compétences en littératie en dehors de la salle de classe.

Comment les ressources des bibliothèques d'école sont-elles sélectionnées?

Le but de l'éducation est d'approfondir les idées et de préparer à une vie créative et productive. L'accès aux idées est essentiel à la promotion et à l'encouragement de la liberté de pensée et d'expression. Les ressources des bibliothèques doivent :

- être sélectionnées pour favoriser la réflexion critique, l'indépendance d'esprit et le jugement objectif;
- présenter différents points de vue;
- représenter divers auteurs et contribuer à la compréhension et à l'appréciation croissante par les élèves des conceptions de la culture et des idées du passé et du temps présent;
- aider les élèves à trouver leur place et à s'exprimer dans le discours social et culturel de plus grande ampleur où ils vivent en dehors de l'école;
- contribuer à la compréhension et à l'appréciation des médias par les élèves;
- améliorer les compétences en analyse et en observation critiques;
- offrir l'occasion de porter des jugements éclairés sur les médias.

Une bibliothèque d'école doit fournir un large éventail de documents dans divers formats qui tiennent compte des niveaux d'aptitude et de maturité des élèves.

On doit offrir aux élèves des ressources adaptées à la culture tout au long de leur expérience éducative pour leur permettre de se voir et de voir les autres élèves représentés dans le curriculum. Les ressources des bibliothèques d'école, de même que toutes les autres ressources scolaires, doivent donc représenter les personnes d'une diversité de races, d'origines ethniques, d'orientations sexuelles, d'aptitudes, de religions, d'âges, de genres et d'autres marqueurs d'identité dans des professions, des activités et des milieux non stéréotypés, et se conformer à l'interdiction des motifs de discrimination illicites énoncés dans le [Code des droits de la personne](#).

4.2 Expertise professionnelle et bibliothèque d'école

Les professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école suivent une formation spécialisée en développement et en gestion des collections des bibliothèques. Ces titres de compétence sont notamment un baccalauréat en éducation (y compris les qualifications supplémentaires d'enseignante et enseignant-bibliothécaire), une maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information et un diplôme en techniques de documentation. Les professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école jouent un rôle fondamental en éclairant pour le conseil la politique et les processus de sélection des ressources documentaires.

En tant qu'experts en littératie et technologie, les enseignantes et enseignants-bibliothécaires dirigent l'apprentissage dans les communautés scolaires. Ils enseignent aux élèves et accompagnent le personnel en :

- concevant des expériences d'apprentissage interdisciplinaires;
- promouvant et célébrant le plaisir de la lecture;
- collaborant pour le développement précoce de la littératie en se fondant sur la [science de la lecture](#) (en anglais);
- dialoguant avec les familles et les membres de la communauté pour renforcer la compréhension culturelle;
- améliorant les compétences numériques et les compétences d'avenir en mettant l'accent sur la maîtrise de l'information;
- permettant aux élèves de faire face à la désinformation et d'acquérir une citoyenneté numérique positive;
- donnant l'exemple des pratiques exemplaires à l'appui de la littératie des élèves et de la démarche d'investigation du personnel;
- promouvant la réflexion critique et les activités fondées sur la démarche d'investigation en utilisant des tâches concrètes en STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques);
- gérant des ressources d'apprentissage imprimées et numériques de qualité qui assurent l'accès équitable en représentant les expériences vécues des élèves et des personnes opprimées et réduites au silence.

La responsabilité éthique des professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école

Comme les bibliothèques d'école offrent un accès équitable et libre à des sources d'information de qualité, il incombe aux professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école de créer un environnement sûr où les élèves peuvent étudier divers sujets, même ceux qui prêtent à controverse.

Toutes les professionnelles et tous les professionnels des bibliothèques d'école, indépendamment de leurs convictions et préjugés personnels, sont tenus de respecter de rigoureuses normes éthiques afin que les utilisatrices et utilisateurs puissent exercer leurs droits à la liberté d'expression.

4.3 Gérer la collection d'une bibliothèque d'école

Rétention et triage des ressources des bibliothèques d'école

La rétention et le triage constituent la pratique professionnelle et systématique de réévaluation des ressources de la collection d'une bibliothèque pour décider si elles doivent être conservées, éliminées ou remplacées. Plus précisément, le triage, ou la désélection, désignent la suppression de documents qui ne répondent plus à l'objectif ou ne correspondent plus à la portée de la collection de la bibliothèque.

Certaines professionnelles et certains professionnels des bibliothèques d'école emploient souvent la méthode [CREW \(Continuous Review, Evaluation and Weeding \[Examen, évaluation et triage en continu\]\)](#) qui leur sert de cadre pour le triage, selon les critères **MUSTIE** :

M	(Misleading) Trompeuse : information factuellement incorrecte et désuète qui contient des stéréotypes raciaux, culturels ou sexuels.
U	(Ugly) Affreux : qualifie l'état physique d'un livre (sans concerner les livres électroniques), y compris son aspect démodé, son usure et sa dégradation, sa saleté ou ses moisissures, qui est irréparable ou qui ne vaut pas la peine d'être réparé, qui est infesté (comme par des acariens de la poussière) ou qui présente un risque pour la santé physique (comme les spores de moisissure).
S	(Superseded) Supplantée : la ressource est remplacée par une édition plus récente ou par une ressource ou un format d'information plus moderne.
T	(Trivial) Sans intérêt : ne présente aucun intérêt littéraire, scientifique ou éducatif évident; n'intéresse pas les lecteurs d'aujourd'hui (p. ex. culture pop démodée).
I	(Irrelevant) Inutile : ne répond plus aux besoins ou aux intérêts de la communauté scolaire.
E	(Elsewhere) Ailleurs : difficile de maintenir une collection utile dans ce domaine. Choisir éventuellement d'orienter les emprunteuses et emprunteurs vers les collections plus complètes disponibles à d'autres sources.

Sources : [Collection Diversity Toolkit - Equity-informed Weeding](#), Canadian School Libraries, et [CREW: A Weeding Manual for Modern Libraries](#) (2012), Texas State Library and Archives Commission

Justifications du triage — exemples concrets

- Le livre est tellement ancien qu'il tombe en morceaux et n'est plus utilisable par la communauté scolaire.
- Une nouvelle édition de la ressource a été publiée pour mettre l'information à jour et l'ancienne édition n'est donc plus pertinente et doit être remplacée.
- Cette ressource dépeint les Premières Nations, les Inuits et les Métis d'une façon stéréotypée qui ne représente pas fidèlement leur réalité socioculturelle. Elle contredit également les politiques sur la diversité et l'inclusion exposées dans les autres documents du conseil scolaire ou du ministère de l'Éducation.

Remarque à l'intention des professionnelles et professionnels des bibliothèques d'école sur le suivi des ressources après leur triage

Comme le triage est un processus planifié et systématique, il est essentiel de consigner le retrait des documents de la collection de votre bibliothèque au fil du temps. Le recueil de ces données permet de cerner les tendances et d'acquérir de l'information comme les types de ressources les plus souvent éliminées lors du triage, l'évolution des besoins et des centres d'intérêt de la communauté scolaire et, ce qui est le plus important, le type de budget nécessaire pour réapprovisionner la bibliothèque en nouveaux documents.

Qu'entend-on par contester ou interdire un livre?



L'interdiction des livres nous donne le silence quand nous avons besoin de l'expression. Elle clôt nos oreilles quand nous avons besoin d'écouter. Elle nous aveugle quand nous avons besoin de voir. (traduction) — Stephen Chbosky, auteur de *The Perks of Being a Wallflower*.

Une contestation est une tentative d'élimination de documents ou de restriction de l'accès à ceux-ci de la part d'une personne ou d'un groupe, tandis que leur interdiction consiste à éliminer ces documents. Tout membre de la communauté scolaire peut exprimer sa préoccupation concernant une ressource particulière.

La direction de l'école doit donc :

- disposer d'une politique et d'une procédure en vigueur pour répondre aux contestations de ce type;
- recevoir les préoccupations de manière respectueuse et impartiale;
- situer dans son contexte le rôle de la professionnelle ou du professionnel de la bibliothèque d'école dans la sélection des documents;
- réviser régulièrement sa politique et sa procédure pour assurer sa conformité aux pratiques exemplaires;
- maintenir le droit des éducatrices et des éducateurs à sélectionner et à désélectionner les documents selon des critères solides et professionnels.

La majorité des préoccupations peuvent être gérées de manière informelle. Une procédure formelle de réexamen doit cependant être suivie quand les situations sont impossibles à gérer de manière informelle.

AS A READER I HAVE THE RIGHT TO



Thank you to those on Twitter & Instagram that added to our thread.
What would you add?

[Texte virtuel avec l'aimable autorisation de Tina Zita](#)

« Il est très important de clarifier que le rôle de la procédure de réexamen ne consiste pas à évaluer la ressource en question selon les valeurs de la ou du contestataire. Il s'agit plutôt d'examiner les préoccupations selon leur conformité aux principes de sélection et d'utilisation des ressources exposés dans le document des lignes directrices sur la sélection. Dans la procédure formelle, la personne ou les personnes demandant le réexamen doivent démontrer comment la ressource en question omet de se conformer à ces lignes directrices établies. » (traduction) — [Canadian School Libraries Collection Diversity Toolkit](#)

4.4 Critères de sélection pour les ressources des bibliothèques

Les critères exposés ci-dessous s'appliquent à toutes les ressources d'apprentissage. Bien que toutes les ressources des bibliothèques d'école ne satisfassent pas à toutes les exigences énumérées ci-dessous, les membres du personnel sont tenus de faire preuve d'expertise professionnelle, de discernement et de sensibilité pour appliquer ces critères lors du choix des ressources.

a) Lien avec le curriculum et l'intérêt des élèves

- Quel est le lien entre cette ressource et le curriculum?
- Pour susciter chez les élèves l'amour de la lecture, leur voix doit jouer un rôle important dans la sélection et l'achat des documents. Les élèves ont-ils demandé cette ressource? A-t-on tenu compte de leur opinion dans sa sélection?

b) Adaptation aux élèves et à la communauté scolaire

- La ressource enrichira-t-elle les expériences d'apprentissage des élèves?
- La ressource maintiendra-t-elle l'intérêt des élèves?
- La ressource sera-t-elle adaptée à la maturité et à l'expérience des élèves?
- Les élèves reconnaissent-ils (leur identité et leur expérience vécue individuelles) et l'expérience des groupes traditionnellement opprimés dans la sélection des documents? La ressource trouve-t-elle un écho chez les lectrices et lecteurs?
- La ressource conviendra-t-elle aux styles d'apprentissage et aux compétences des élèves à qui elle est destinée?
- Le document est-il disponible en médias substitués accessibles pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève, y compris des élèves en situation de handicap ou neuroatypiques?

c) Nature et degré de parti pris, d'équité et d'inclusion

- Les expériences de personnes d'une diversité de races, de religions, de genres, d'orientations sexuelles, de classes, d'aptitudes et d'âges sont-elles représentées? Si oui, comment le sont-elles?
- Les Premières Nations, les Inuits et les Métis et leurs différentes expériences vécues sont-elles représentées dans une perspective historique et contemporaine? Des gardiens du savoir ou des conseillers culturels ont-ils été consultés quand cela était nécessaire pour sélectionner ces documents?
- Le document dépeint-il les personnes et les groupes dans divers contextes sociaux, économiques et politiques?
- La ressource aborde-t-elle les questions de différents points de vue?
- Sachant qu'il existe des partis pris dans tous les documents d'apprentissage, la ressource perpétue-t-elle des biais, des préjugés, une hypocrisie ou des stéréotypes qui pourraient traumatiser ou causer des préjudices?
- En tenant compte de vos propres élèves, le contenu de la ressource pourrait-il les traumatiser à nouveau ou leur causer un préjudice en raison de leur expérience personnelle?
- Tenez compte de la représentation des facteurs suivants dans la ressource :

- Âge
- Ascendance
- Capacitisme
- Classe
- Croyance
- Culture
- Ethnicité
- Identité de genre

- Logement
- Personnes handicapées
- Premières Nations, Inuits et Métis
- Race
- Religion

- Santé mentale
- Sexe
- Sexualité
- Situation de famille
- Situation socio-économique
- Types de corps

- Si la ressource contient de l'hypocrisie, des stéréotypes et de la discrimination (y compris dans son langage, ses éléments visuels, ses omissions ou ses perspectives déformées), sont-ils présentés dans le cadre d'une position anti-oppression et peuvent-ils être utilisés à des fins éducatives pour contrer la discrimination?
- Si le document contient des questions controversées, peut-on les aborder de façon pertinente pour les élèves et le programme à des fins éducatives et en respectant leur culture, leur religion et leur communauté d'origine?

d) Contenu canadien et autochtone et publication au Canada

- Le document présente-t-il une perspective générale du Canada, située dans un contexte mondial?
- Le document présente-t-il les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans des contextes contemporains lorsqu'il y a lieu?
- Le document présente-t-il le Canada et sa population dans un contexte interculturel?
- Le document est-il écrit, illustré ou édité par une personne membre des Premières Nations, des Inuits et des Métis?
- Le document est-il édité, imprimé ou relié au Canada?

e) Qualité du support visuel et physique

- Le document est-il bien structuré et présenté de manière claire et logique?
- Le format des illustrations, des graphiques, des images, des photographies et des créations artistiques est-il d'excellente qualité?
- Le document est-il offert en médias substituts?

f) Coût et durabilité

- L'utilisation du document justifie-t-elle son coût?
- La ressource est-elle durable?

g) Pertinence pour le programme

- Le document appuie-t-il le curriculum exposé dans les documents du ministère, du conseil et de l'école?
- Le document appuie-t-il des modifications ou des programmes particuliers, p. ex. éducation de l'enfance en difficulté, anglais langue seconde, perfectionnement de l'anglais, enrichissement, orthopédagogie ou rattrapage scolaire?
- Le document convient-il à l'année ou aux années d'études et aux niveaux de scolarité?



5 | Création d'une politique et d'une procédure pour les documents des bibliothèques d'école

5.1 Qu'est-ce qui devrait figurer dans une politique?

Une politique est un plan qui fixe des attentes et qui détaille les composantes d'un programme ou d'une question. Une politique sur la sélection des documents des bibliothèques d'école devrait être à l'échelle du conseil.

- Énoncé de la politique
 - Définit l'objectif de la politique
- Responsabilités
 - Qui est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application de cette politique?
- Dates d'approbation et de révision
- Liens avec la législation et avec les ressources qui ont autorité, comme les politiques et les directives du ministère de l'Éducation
- Liens avec d'autres politiques et procédures correspondantes
- Énoncés du processus et de la procédure
 - Quel est le processus et quelle est la procédure de sélection et de désélection des documents d'une bibliothèque d'école?
 - Quel est le processus à suivre par un membre de la communauté pour contester tout document d'une bibliothèque d'école?

5.2 Considérations de politique

Lors de l'élaboration d'une politique de sélection, tenez compte des questions ci-dessous.

- Cette politique est-elle conforme au curriculum établi par le ministère de l'Éducation, enrichit-elle le curriculum et améliore-t-elle la réussite scolaire?
- Cette politique respecte-t-elle les droits énoncés dans la [Charte canadienne des droits et libertés](#) concernant la liberté d'expression?
- Cette politique est-elle exempte d'opinions individuelles, politiques, sociales ou religieuses?
- Comment cette politique concorde-t-elle avec les autres politiques du conseil, comme celle concernant l'équité, la diversité et l'inclusion?
- Cette politique répond-elle aux besoins des élèves liés à leurs aptitudes, à leurs styles d'apprentissage et à leur maturité?
- Cette politique est-elle propice à des approches du curriculum de nature interdisciplinaire, holistique et fondée sur l'investigation?
- Cette politique contrera-t-elle et éliminera-t-elle les obstacles systémiques utilisés traditionnellement pour supprimer la voix des cultures et des groupes opprimés?

5.3 Qu'est-ce qui devrait figurer dans une procédure?

Une procédure décrit les mesures à prendre pour mettre en œuvre la politique.

- Énoncé de la procédure
 - Qui est visé par cette procédure? Dans quelles circonstances sera-t-elle utilisée?
- Responsabilités
 - Qui est responsable de la mise en œuvre de cette procédure?
- Date d'approbation
- Liste des procédures

- Documents de référence
 - c.-à-d. lien vers la politique de sélection et vers d'autres politiques connexes du conseil, comme sa politique sur l'équité.
- Formulaire de demande de réexamen d'une ressource d'apprentissage.

5.4 Considérations procédurales

Une politique sur la sélection des ressources des bibliothèques d'école ne facilite pas seulement le développement d'une collection de documents diversifiés et enrichissants pour la communauté scolaire, mais crée également une base de référence pour traiter les contestations visant ces ressources.

Lors de l'élaboration d'une politique de réexamen d'une ressource d'une bibliothèque d'école, tenez compte des questions ci-dessous.

- Comment cette procédure concorde-t-elle avec la politique de sélection déjà en place?
- Cette procédure permet-elle de réexaminer sans émotion, de manière objective et uniforme?
- Qui participe à la procédure de réexamen et dans quelle mesure? Si la ressource dépeint une culture ou un groupe particulier, des membres de ce groupe participent-ils au processus de réexamen dans la mesure du possible?
- Comment le réexamen de cette ressource se répercute-t-il sur la communauté scolaire?
- La procédure de réexamen définit-elle clairement la différence entre sélection et censure?
- La procédure clarifie-t-elle que les ressources sont examinées dans leur totalité et non par section ou par partie?
- La procédure assure-t-elle le maintien de la diffusion de la ressource contestée pendant le réexamen?

—

Ce guide a été élaboré en utilisant principalement les ressources suivantes :

- [Canadian School Libraries \(CSL\) Collection Diversity Toolkit](#)
- [Waterloo Region District School Board - Selection of Educational Resources 2021](#)
- [Toronto District School Board - Selection and Approval of Learning Resources \(2003\)](#)
- [International Federation of Library Associations and Institution \(IFLA\) School Library Guidelines, 2^e édition révisée \(2015\)](#)
- [OSLA Sample Selection Policy \(2017\)](#)

Annexes

1. Politiques et procédures — exemples

- [Waterloo Region District School Board - Selection of Educational Resources 2021](#)
- [Toronto District School Board - Selection and Approval of Learning Resources \(2003\)](#)
- [Toronto District School Board - Handling Concerns About Learning Resources and Controversial Issues \(2009\)](#)

2. Exemple de formulaire de plainte

DEMANDE FORMELLE DE RÉEXAMEN D'UN SUPPORT D'APPRENTISSAGE PAR LE SYSTÈME

Date de présentation _____	Date de réception _____
Présentée par _____	
N° de téléphone _____	Adresse _____
Nom de l'école _____	
REPRÉSENTANT	
Soi-même/groupe (indiquer son nom) _____	
Organisation (indiquer son nom) _____	
RESSOURCE D'APPRENTISSAGE REMISE EN QUESTION	
Type _____	
Titre _____	
Auteur(e) _____	
Éditeur/Producteur _____	Date de publication _____

Veuillez répondre aux questions suivantes. Si plus de place est nécessaire, utilisez et joignez des feuilles de papier à la demande.

1. Avez-vous lu, affiché et écouté la totalité de la ressource? Dans le cas contraire, quelles sections avez-vous examinées?
2. Quelles sont vos préoccupations au sujet de ce support pédagogique? Veuillez répondre à cette question avec précision — en citant des pages, des passages, etc.
3. Quel est, selon vous, l'objectif de cette ressource d'apprentissage dans notre école?
4. À votre avis, quelle est la principale idée exprimée dans cette ressource d'apprentissage?
5. D'après vous, quelle pourrait être le résultat de la présentation de cette ressource d'apprentissage à un élève?
6. Quels sont, selon vous, les avantages de cette ressource d'apprentissage?
7. Quels jugements portés par des critiques professionnels sur ce support pédagogique sont pertinents pour cette discussion?
8. D'après vous, à quel groupe d'âge cette ressource d'apprentissage conviendrait-elle?
9. Veuillez recommander une autre ressource d'apprentissage que vous estimez en mesure de fournir l'information et la perspective adéquates sur ce sujet.

Signature

3. Lignes directrices du ministère de l'Éducation

3.1 Guide concernant l'examen et la révision du curriculum de l'Ontario

Les conseils scolaires sont tenus de choisir des manuels scolaires approuvés par la ou le ministre dans la Liste Trillium provinciale pour les utiliser dans leurs écoles. Ils sont également responsables de la sélection et de l'approbation des ressources d'apprentissage supplémentaires.

Ressources d'apprentissage supplémentaires

Une ressource supplémentaire est une ressource d'apprentissage qui n'est pas un manuel scolaire, comme les livres d'histoires, les romans, les dictionnaires, les guides pédagogiques et les outils d'apprentissage en ligne. Une ressource supplémentaire n'est pas exhaustive. Elle appuie, selon le cas :

- un nombre limité d'attentes et de contenus d'apprentissage du programme-cadre, ou les attentes et les contenus d'apprentissage d'un seul domaine d'étude, comme indiqué dans le document d'orientation du curriculum pour une matière ou un cours;
- un nombre limité d'attentes et contenus d'apprentissage relatifs à un ou plusieurs des quatre domaines du [Programme-cadre de la maternelle au jardin d'enfants](#).

Les conseils scolaires sont responsables du choix des ressources supplémentaires utilisées dans leurs écoles. Les conseils doivent s'assurer qu'un processus efficace d'évaluation et d'approbation est en place et que les ressources sélectionnées sont adaptées à l'âge des élèves, exemptes de préjugés et de discrimination, et qu'elles favorisent la promotion de l'inclusion.

3.1 Note Politique/Programmes n° 119 (22 avril 2013)

Les élèves doivent se sentir motivés et responsabilisés dans leur apprentissage, appuyés par le personnel enseignant et non enseignant, et bien accueillis dans leur milieu d'apprentissage. À cette fin, les conseils scolaires et leurs écoles doivent utiliser des programmes d'études et des pratiques d'évaluation inclusive et avoir recours à des stratégies d'enseignement efficaces qui reflètent la diversité des besoins et des cheminements de chaque élève. Les écoles doivent fournir à leurs élèves et à leur personnel des possibilités authentiques et pertinentes pour leur permettre d'apprendre différents contextes historiques, cultures et perspectives. Les élèves devraient se sentir représentés dans le curriculum, dans les programmes et dans la culture de l'école. De même, puisque les écoles jouent un rôle central en matière de formation de la main-d'œuvre de demain, les élèves devraient se voir représentés au sein du personnel enseignant, du personnel administratif et du personnel de soutien de l'école.

Les conseils scolaires doivent recourir à des stratégies éprouvées qui favorisent la réussite des élèves et contribuent à réduire les écarts de rendement. Ces pratiques comprennent notamment la révision des ressources et des pratiques d'enseignement et d'évaluation afin d'identifier et d'éliminer les stéréotypes, les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques.

Principes directeurs de la Stratégie d'équité et d'éducation inclusive (p. 15)

Une éducation équitable :

- **est à la base de l'excellence** : dans une société diversifiée, l'équité est un élément fondamental contribuant à l'excellence en éducation et à de hauts niveaux de rendement des élèves.
- **répond aux besoins individuels** : l'équité ne signifie pas un traitement identique pour tous les élèves. Bien au contraire, il s'agit de combler les besoins individuels de chaque élève et de fournir les conditions nécessaires et les mesures d'intervention requises pour l'aider à réussir.
- **reconnaît et élimine les obstacles** : tous les élèves sont appuyés équitablement grâce à l'identification et à l'élimination des barrières discriminatoires qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel.
- **encourage un sentiment d'appartenance** : offrir une éducation équitable et inclusive est primordial pour procurer à chaque enfant un sentiment de bien-être.
- **met à contribution la communauté dans son ensemble** : des partenariats efficaces et significatifs entre écoles et communautés constituent une composante essentielle d'un système d'éducation reposant sur l'équité et l'inclusion.
- **vient prolonger et améliorer les initiatives existantes ou antérieures** : des recherches claires et des analyses comparatives menées sur des politiques et pratiques réussies sont à la base du développement et du partage de ressources.
- **se manifeste dans l'ensemble du système**. Le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les écoles intégreront des principes d'équité et d'éducation inclusive dans tous leurs programmes, politiques et pratiques.

Possibilités d'apprentissage et ressources

On s'attend à ce que les écoles fournissent aux élèves et au personnel des possibilités authentiques et pertinentes pour leur permettre d'apprendre différents contextes historiques, cultures et perspectives. Les leçons, projets et ressources connexes devraient permettre aux élèves de se reconnaître dans le curriculum (p. ex., fournir des informations sur les contributions des femmes en sciences et en technologies, sur des inventions attribuables aux Noirs, sur des croyances et pratiques autochtones liées à l'environnement, à partir de textes écrits par des auteures et auteurs gais ou lesbiennes). Les élèves doivent se sentir motivés et responsabilisés dans leur apprentissage par les personnes qui enseignent et par leur milieu d'apprentissage. (p. 25)

Le caractère inclusif du curriculum et des pratiques d'évaluation (p. 59)

- Une procédure est en place au sein du conseil scolaire pour évaluer le matériel pédagogique afin d'y repérer tout préjugé discriminatoire.
- Les ressources et les stratégies pédagogiques :
 - sont conformes aux dispositions du *Code des droits de la personne* de l'Ontario concernant les motifs de discrimination illicites;
 - montrent des personnes de toutes races, des deux sexes et de tous âges dans des milieux des métiers et des activités non stéréotypés;
 - examinent le rôle et la contribution de tous les peuples du Canada, de même que les facteurs qui les ont façonnés;
 - favorisent un débat ouvert sur les motifs de discrimination illicites aux termes du Code (p. ex., race, sexe, handicap, croyance) dans la société, la communauté et les écoles.

3.3 [Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit \(2007\)](#)

Les écoles s'efforceront de faire ce qui suit :

1. améliorer la connaissance des cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits auprès de tout le personnel de l'école;
2. acquérir une gamme de ressources autochtones précises et fiables, telles que magazines, livres, logiciels électroniques et ressources sur d'autres supports, y compris des ressources dans les principales langues autochtones, et veiller à ce qu'elles soient accessibles;
3. reconnaître et promouvoir les programmes de langues et d'études autochtones pour tous les élèves;
4. encourager les projets communs entre l'école et la collectivité, qui comportent des composantes culturelles appropriées.(p. 19)

4. Curriculum de l'Ontario

4.1 [Curriculum de l'Ontario pour la 1^{re} à la 8^e année : français \(2023\)](#)

Le programme-cadre de français et de littératie s'appuie sur les connaissances déjà acquises, les cultures et l'expérience de la langue chez soi et dans la communauté. Un enseignement efficace offre aux élèves plusieurs choix, stimule la capacité d'agir dans l'apprentissage et motive les élèves à apprendre le français et la littératie et à accroître leur efficacité personnelle. Les élèves doivent se reconnaître dans leur expérience d'apprentissage du français, dans l'environnement de la littératie en salle de classe et dans le milieu physique de l'école, tout en pouvant apprécier la lecture d'une grande variété de textes et apprendre une diversité d'identités, d'aptitudes, d'expériences, de familles, de cultures et de communautés.

Quand le personnel enseignant planifie la différenciation pédagogique pour le français et la littératie en utilisant diverses méthodes de regroupement, il sélectionne délibérément des textes et des ressources d'apprentissage pour soutenir les élèves dans un contexte stimulant, authentique et riche de sens. Il tient compte des questions-guides ci-dessous.

- Comment les ressources et les textes sélectionnés sont-ils liés et conformes aux attentes du curriculum?
- Les ressources d'apprentissage et les textes représentent-ils les identités, les centres d'intérêt, les connaissances, les expériences vécues et les ressources linguistiques des élèves?
- La sélection des ressources d'apprentissage est-elle, comme les textes décodables utilisés pour l'enseignement du décodage, fondée sur la recherche scientifique sur la lecture et se situe-t-elle dans le cadre d'une portée et d'un enchaînement fondés sur des données probantes? Les ressources sont-elles adaptées au stade de développement des élèves pour appuyer leur progression dans l'acquisition des compétences?
- Pour les lecteurs précoces aux compétences de décodage en cours d'acquisition, les textes sont-ils sélectionnés soigneusement pour leur permettre un apprentissage plus avancé du français faisant appel à la lecture à haute voix de livres au vocabulaire, aux structures linguistiques et au contenu riches et

diversifiés?

- Quels sont les facteurs clés pris en compte pour déterminer la complexité d'un texte? Par exemple, la structure du texte, les caractéristiques de la langue (conventions, vocabulaire, structure des phrases, niveau de cohésion), le but, le contenu et les connaissances nécessaires, ainsi que les caractéristiques visuelles et les images sont-ils tous pris en compte?
- Les textes sélectionnés sont-ils de divers types et genres et l'œuvre de créatrices et créateurs de divers points de vue, identités et expériences, y compris de membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits?
- Les textes représentent-ils diverses perspectives et sont-ils exempts de préjugés?
- Un éventail de textes est-il disponible pour susciter divers types d'intérêt de la part des élèves, éveiller leur curiosité et leur inspirer de l'enthousiasme et de la joie?
- Les textes et les ressources d'apprentissage permettent-ils aux élèves de mettre en pratique, d'accroître et de consolider leurs compétences en français et en littératie de manière pertinente et authentique?
- Les ressources d'apprentissage et les textes sont-ils accessibles et propices à l'inclusion de tous les élèves? Sont-ils disponibles en médias substituts? Peut-on les utiliser avec les technologies d'assistance?
- Les ressources numériques et médiatiques sont-elles utilisées pour enseigner les droits et les responsabilités des élèves dans les interactions en ligne, pour créer leur identité numérique et pour les aider à apprendre à naviguer dans le cyberspace, tout en gérant leurs données, leur sécurité et leur vie privée?

4.2 [Curriculum de l'Ontario pour la 9^e et la 10^e année : français \(2023\)](#)

Le programme-cadre de français et de littératie s'appuie sur les connaissances déjà acquises, les cultures et l'expérience de la langue chez soi et dans la communauté. Un enseignement efficace offre aux élèves plusieurs choix, stimule la capacité d'agir dans l'apprentissage et motive les élèves à apprendre le français et la littératie et à accroître leur efficacité personnelle. Les élèves doivent se reconnaître dans leur expérience d'apprentissage du français, dans l'environnement de la littératie en salle de classe et dans le milieu physique de l'école, tout en pouvant apprécier la lecture d'une grande variété de textes et apprendre une diversité d'identités, d'aptitudes, d'expériences, de familles, de cultures et de communautés.

Quand le personnel enseignant planifie la différenciation pédagogique pour le français et la littératie en utilisant diverses méthodes de regroupement, il sélectionne délibérément des textes et des ressources d'apprentissage pour soutenir les élèves dans un contexte stimulant, authentique et riche de sens. Il tient compte des questions-guides ci-dessous.

- Comment les ressources et les textes sélectionnés sont-ils liés et conformes aux attentes du curriculum?
- Les ressources d'apprentissage et les textes représentent-ils les identités, les centres d'intérêt, les connaissances, les expériences vécues et les ressources linguistiques des élèves?
- La sélection des ressources d'apprentissage est-elle, comme les textes utilisés pour un enseignement systématique et explicite, est-elle fondée sur les recherches scientifiques en matière de lecture, fondée sur la recherche scientifique sur la lecture et se situe-t-elle dans le cadre d'une portée et d'un enchaînement fondés sur des données probantes? Les ressources sont-elles adaptées au stade de développement des élèves pour appuyer leur progression dans l'acquisition des compétences?
- Quels sont les facteurs clés pris en compte pour déterminer la complexité

d'un texte? Par exemple, la structure du texte, les caractéristiques de la langue (conventions, vocabulaire, structure des phrases, niveau de cohésion), le but, le contenu et les connaissances nécessaires, ainsi que les caractéristiques visuelles et les images sont-ils tous pris en compte?

- Les textes sélectionnés sont-ils de divers types et genres et l'œuvre de créatrices et créateurs de divers points de vue, identités et expériences, y compris de membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits?
- Les textes représentent-ils diverses perspectives et sont-ils exempts de préjugés?
- Un éventail de textes est-il disponible pour susciter divers types d'intérêt de la part des élèves, éveiller leur curiosité et leur inspirer de l'enthousiasme et de la joie?
- Les textes et les ressources d'apprentissage permettent-ils aux élèves de mettre en pratique, d'accroître et de consolider leurs compétences en français et en littérature de manière pertinente et authentique?
- Les ressources d'apprentissage et les textes sont-ils accessibles et propices à l'inclusion de tous les élèves? Sont-ils disponibles en médias substituts? Peut-on les utiliser avec les technologies d'assistance?
- Les ressources numériques et médiatiques sont-elles utilisées pour enseigner les droits et les responsabilités des élèves dans les interactions en ligne, pour créer leur identité numérique et pour les aider à apprendre à naviguer dans le cyberspace, tout en gérant leurs données, leur sécurité et leur vie privée?

5. Législation canadienne

[Charte canadienne des droits et libertés](#) : le paragraphe 2(b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication. »

[Code criminel](#) : l'article 63 concerne les attroupements illégaux et les émeutes. L'article 297 concerne le libelle diffamatoire. L'article 318 concerne la propagande haineuse.

[Code des droits de la personne](#) : le paragraphe 13 (1) concerne l'atteinte à la protection contre la discrimination.

[Chamberlain c. Surrey School District No. 36](#) : en 2002, la Cour suprême du Canada a statué qu'un conseil scolaire local ne pouvait pas imposer ses valeurs religieuses en refusant d'autoriser l'utilisation des livres qui dépeignent les relations entre personnes de même sexe.

6. Ressources et déclarations

- [IFLA School Library Guidelines, 2nd revised edition](#) (juin 2015)
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (2007)
- [Canadian School Libraries \(CSL\) Statement: Book Challenges and Censorship in Canada's School Libraries](#) (24 mai 2023)
- [Say NO to Censorship, Say YES to the LLC!, Canadian School Libraries \(CSL\) Journal, Spring 2023 Edition \(May 24, 2023\)](#)
- [An Open Letter in Response to WRDSB Parent Concerns](#) (20 janvier 2023, Waterloo Region District School Board)
- [Freedom of Expression Rights and the School Library](#) (1^{er} mars 2022, Dianne Oberg)

7. Organisations qui soutiennent la liberté intellectuelle

Ontario Library Association (OLA)/Ontario School Library Association (OSLA)

- [Statement on Intellectual Freedom and the Intellectual Rights of the Individual](#)

Canadian School Libraries (CSL)

- [Collection Diversity Toolkit](#)

Canadian Federation of Library Associations (CFLA-FCAB)

- [Intellectual Freedom Toolkit for Canadian Libraries \(février 2024\)](#)

Centre pour la liberté d'expression (CLE)

- [Base de données des contestations des bibliothèques canadiennes](#)
 - Base de données en ligne des constestations en cours des documents des bibliothèques

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

- [IFLA Statement on Libraries and Intellectual Freedom](#)
- [IFLA Statement on Censorship \(2019\)](#)

Remarque : Le présent guide est conçu dans l'optique de la province de l'Ontario, mais les autres provinces peuvent l'adapter à leurs propres lois/curriculum.

